

UNITE DE FORMATION

- (3) Réserve à l'administration.

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

OBJECTIF GENERAL :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

OBJECTIF PARTICULIER :

Permettre à l'étudiant de réaliser une interprétation personnalisée du réel par l'exécution de dessins polychromes et de peintures.

ANNEXE 2

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être régulièrement inscrit dans cette unité de formation, l'étudiant doit faire la preuve de la réussite de l'unité de formation de niveau 1

"Dessin et croquis" ou réussir une épreuve basée sur les objectifs spécifiques de cette unité de formation.

ANNEXE 3

REGROUPEMENT

Pas de recommandations particulières.

ANNEXE 4

PROGRAMME

SAVOIR :

Permettre à l'étudiant d'assimiler les connaissances à propos de :

- * La théorie des couleurs.
- * L'harmonie.
- * Le médium, caractéristiques technologiques.
- * Les pigments, caractéristiques technologiques.
- * Les supports, caractéristiques technologiques.

SAVOIR FAIRE :

Permettre à l'étudiant d'acquérir les techniques imposées par :

- * La référence au modèle.
- * La composition.
- * Le mélange.
- * La juxtaposition.
- * La superposition des couleurs.
- * L'apprentissage des techniques : huiles, aquarelle, acrylique, pastel, crayons de couleurs.

SAVOIR AGIR :

Permettre à l'étudiant de réaliser des travaux tels que :

- Travail n° 1 : a) réalisation de deux dessins d'objet en porcelaine blanche.
b) peindre l'un à l'aquarelle, l'autre à la gouache.
- Travail n° 2 : réalisation d'après nature d'un "grand paysage" en perspective atmosphérique à la peinture à l'huile ou acrylique.
- Travail n° 3 : réalisation d'une nature morte en trompe l'oeil composée d'objets de matières diverses.
- Travail n° 4 : réalisation d'un autoportrait au miroir au crayon de couleurs ou au pastel.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

L'étudiant doit faire la preuve qu'il maîtrise d'une manière satisfaisante les compétences techniques et les aptitudes manuelles pour réaliser des travaux semblables à ceux abordés au cours de cette unité de formation et qui sont à titre d'exemple repris en annexe 4.

ANNEXE 6

PROFIL DU FORMATEUR

Un enseignant.